

Vannes, le 30 avril 2014

Le Président de l'Université de Bretagne
Sud

à

Monsieur le Recteur
Chancelier des universités
96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 rennes cedex 1

Marie-Hélène HABASQUE
Directrice du service financier
27 rue Armand Guillemot
BP 92116
56321 Lorient cedex
Téléphone 02 97 01 70 73
Fax 02 97 01 70 63
marie-helene.habasque@univ-ubs.fr

**Objet : Note de présentation du budget
rectificatif n° 1 « UBS » sur l'exercice 2014**

Le budget rectificatif n°1 complète les prévisions de recettes et les ouvertures de crédits du budget initial 2014 :

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes		
Masse de Fonctionnem. hors charges de personnel	Masse de personnel	Masse Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
220 555.79€	707 357.17€	687 197.68€	1 615 110.64	409 311.37€	50 930.75€	460 242.12€

Service Financier

1-Justification des ouvertures de crédits du budget rectificatif n°1 par origine des fonds:

1-1 Sur la masse de « Fonctionnement hors charges de personnel » : 220 555.79€

1-1-1 Des recettes nouvelles : 39 055.79€

- ✓Une augmentation de recettes nouvelles provenant du projet européen Acrojump, gestion 2014, pour le service universitaire de pédagogie : 6 299.79€
- ✓Le solde des crédits CPER 1^{er} équipements CPER ENSIBS : 6 300€
- ✓Des recettes du CFAI pour la formation cyber défense : 26 456€

1-1-2 Des recettes non encaissables: 108 553.41€

- ✓Une reprise sur provision « A.R.E » constituée auparavant par l'IUT de Lorient et qui ne se justifie (passage aux Assedic depuis 2012 et absence de dossiers à liquider): 98 553.41€
- ✓ Une reprise sur provision pour « créances douteuses » pour un dossier Recherche (liquidation judiciaire d'une société). Nous devons liquider la dépense pour réduire le titre de 2011 et ainsi clore le dossier: 10 000€

1-1-3 Prélèvement sur le fonds de roulement avec demande d'autorisation du Recteur : 150 500€

- ✓ Poursuite de la réalisation du Schéma Directeur Immobilier d'Aménagement: 12 000€ (phasage du projet 2013/2014)
- ✓ Poursuite de la réalisation du Schéma Directeur du Système d'Information: 44 500 (phasage du projet 2013/2014)
- ✓ Poursuite du projet Europe/Canada (phasage du projet 2013/2014): 14 000€
- ✓ Reprise sur résultat 2013 de la Formation continue : 66 000€ (Cf. décret 2013-756 régissant la Formation Continue Universitaire, article D714-65)
- ✓ Reprise sur résultat 2013 de la Plate forme PRODIABIO : 14 000€

1-1-4 Des transferts de masses: -77 553.41€

- ✓ Provenant de la masse Investissement pour des travaux d'entretien à l'IUT de Vannes: 11 000 €
- ✓ Provenant de la masse Charges de personnel (sur ressources propres) pour des travaux d'entretien à l'IUT de Vannes: 10 000€
- ✓ A direction de la masse investissement pour changement d'un autocommutateur et d'une chaudière à l'IUT de Lorient : -98 553.41€ (il s'agit en fait des crédits de reprise sur provisions ARE qui sont réaffectés en investissement puisque l'IUT n'a plus de dossier ARE en instance à liquider sur l'exercice sur la masse fonctionnement).

1-2 Sur la masse « Charges de personnel » : 707 357.17 €

1-1-1 Des recettes nouvelles : 37 771.64€

- ✓ Une augmentation de recettes nouvelles provenant du projet européen Acrojump, gestion 2014, pour le paiement d'une contractuelle au service universitaire de pédagogie : 12 771.64€ (Masse salariale sur ressources propres).
- ✓ Des recettes du CFAI pour le recrutement d'un contractuel pour la formation cyber défense : 25 000€ (Masse salariale sur ressources propres).

1-2-2 Des recettes non encaissables: 223 840.53€

- ✓ Une reprise sur provision « A.R.E » constituée auparavant par la Recherche et qui ne se justifie plus (passage aux Assedic): 223 840.53€

1-1-3 Prélèvement sur le fonds de roulement avec demande d'autorisation du Recteur : 445 745€

- ✓ Reprise de l'action spécifique MESR non reconductible de masse salariale notifiée en décembre 2013 : 167 464€
- ✓ Reprise des reliquats de crédits pour contrats doctoraux notifiés en 2013 : 68 484€ (recette fléchée avec recrutement différé sur 2014 de contrats doctoraux).
- ✓ Reprise de la recette exceptionnelle 2013 sur taxe transport : 189 797€

✓ Reprise sur résultat 2013 de la Formation continue : 20 000€

1-2-4 Transfert de masses : 0€

✓ A direction de la masse Fonctionnement pour des travaux d'entretien à l'IUT de Vannes: -10 000 €

✓ Provenant de la masse investissement pour des heures complémentaires à l'ENSIBS : 10 000 €

1-3 sur la masse « Investissement » : 687 197.68€

1-3-1 Des recettes nouvelles : 50 930.75€

✓ Le solde des crédits CPER 1^{er} équipements CPER ENSIBS : 34 667.89€

✓ Le solde des crédits CPER 1^{er} équipements CPER DSEG: 14 284.09€

✓ Le solde des crédits CPER modernisation pédagogique 2^{ème} tranche : 1 978.77€

1-3-2 Des demandes de prélèvement sur le fonds de roulement pour divers équipements ou opérations sur plusieurs composantes ou services : 558 713.52 €

✓ Aménagements locaux ENSIBS pour cyber défense (complément BI) : 120 000€

✓ Ventilation hall génie civil bât. Sciences 1 : 80 000€

✓ Réaménagements locaux Sciences 1 en salles de TP: 20 000€

✓ Réhabilitation salles de cours & bureaux du Paquebot : 150 000€

✓ Amélioration de la vie étudiante : aménagement cafétéria à Sciences 1 et divers mobiliers: 55 000€

✓ Aménagements divers (déménagement SAPS de Vannes, etc...) : 50 000€

✓ Divers équipements pour l'UFR SSI (labo de langues, salles informatique, matériel scientifique) : 75 510€

✓ Reprise du reliquat sur résultat 2013 de la plateforme Prodiabio: 4 203.52€

✓ Reprise du reliquat sur résultat 2013 de la Formation Continue : 4 000€

1-3-3 Des transferts de masses: 77 553.41€

✓ A direction de la masse fonctionnement pour des travaux d'entretien à l'IUT de Vannes: -11 000 €

✓ A direction de la masse fonctionnement pour des heures complémentaires à l'ENSIBS: -10 000 €

✓ Provenant de la masse fonctionnement pour changement d'un autocommutateur et d'une chaudière à l'IUT de Lorient : 98 553.41€

2-Capacité d'autofinancement ou Insuffisance d'autofinancement :

Le présent budget rectificatif fait apparaître une insuffisance d'autofinancement de 518 601.59€ résultant du résultat déficitaire sur le compte de résultat prévisionnel.

3- Niveau du fonds de roulement :

La nouvelle situation s'établit suivant le tableau ci-dessous.

Fonds de roulement 2013 (FDR) arrêté lors du compte financier 2013- C.A du 28 mars 2014-	14 386 582€
Diminution au budget initial 2014	- 815 144€
Diminution du FDR au budget rectificatif (B.R) n°1	-1 487 262.46€
Diminution du FDR après intégration des reports 2014 ☼	-88 930.91€
Fonds de roulement prévisionnel après B.R n°1 de l'ordre de 61 jours de fonctionnement	11 995 244.63€

☼Un état des reports, sur les contrats de recherche pluriannuels, sera présenté, **pour information** du C.A à l'occasion de ce premier budget rectificatif (Annexe jointe).

Le montant des reports, joint en annexe, s'élève à 88 930.91€ répartis en 53 240.82€ en fonctionnement, 35 377.09€ en masse salariale, 313€ en investissement.

4- Plafond d'emplois :

En pièce jointe, les annexes réglementaires à l'appui du budget rectificatif n°1 :

✓Tableau: 4 « Décompte en ETPT des emplois sous plafond et hors plafond et suivi de la dépense de masse salariale »,

✓Annexe 5 « Tableau des emplois UBS » et notification du plafond emploi Etat.

5- Annexes obligatoires présentées au budget et à chaque budget rectificatif :

En pièces jointes, les annexes 6 « programmes pluriannuel d'investissement » et 7 « restes à réaliser sur contrats de recherche » présentées au budget initial 2014 et actualisées à la date du présent budget rectificatif.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Le Président

Jean PEETERS